

● CSE plus de 50 salariés - L'essentiel du mandat (2 jours)

Exercer efficacement son mandat CSE

Code
600302

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif Inter*
700 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PUBLIC

Membres de CSE de plus de 50 salariés

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

Remise du Guide CSE des éditions Lefebvre Dalloz en version numérique

Formation à jour des dernières actualités législatives et réglementaires

Pédagogie active basée sur la mise en pratique (simulations de réunions)

Partage et analyse de bonnes pratiques dans le cadre du CSE

Le « Livret d'accueil CSE » est remis à tous les participants

Lefebvre Dalloz est un organisme agréé par le ministère du Travail pour dispenser cette formation à destination des membres du CSE (article L2315-17 du code du travail)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le

Objectifs pédagogiques

- Identifier le fonctionnement des CSE de plus de 50 salariés
- S'approprier les moyens dont disposent les CSE de plus de 50 salariés pour exercer leur mandat
- Lister l'ensemble des missions du CSE
- Identifier les droits dont dispose le CSE
- Choisir les canaux de communication avec la direction et les salariés

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Identifier le fonctionnement des CSE de plus de 50 salariés

Négocier l'accord de mise en place du CSE

- Les différences entre le protocole préélectoral, l'accord de mise en place et le règlement intérieur
- Nombre de membres, heures de délégation, durée des mandats, cumul, proportionnalité
- CSE à la carte : que peut-on négocier à l'occasion de la mise en place du Comité social et économique ?
- Quiz : comment transférer les biens de l'ancienne instance vers le CSE ?

Déterminer la composition du CSE

- Un président qui peut se faire assister de 3 personnes
- Combien de titulaires et de suppléants ? élus pour combien de temps ?
- La question du cumul des mandats : que dit la loi ? Peut-on y déroger ?
- Bureau du CSE (secrétaire, trésorier, adjoints...)
- Quid du représentant de proximité ?
- Qui sont les autres membres de droit ?

formateur selon les modalités de la formation.

- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d' Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Responsabilité civile et pénale du CSE et de ses membres
- Assurance du CSE
- Obligation de discrétion et de confidentialité : que peut-on communiquer ou non aux salariés ?
- Exercice pratique : schématiser la composition du CSE en positionnant la place de chacun

Distinguer les commissions du CSE

- Les commissions : logement, égalité professionnelles, formation, économique, des marchés...
- Focus sur commission santé-sécurité et conditions de travail (CSSCT) : composition, fonctionnement, missions...
- Accord de mise en place de la CSSCT
- Le rapport de la CSSCT vis à vis du CSE
- Cas pratique : consultation du CSE en matière de santé-sécurité. Faire appel à la CSSCT

Lister les étapes d'organisation des réunions du CSE

- Combien de réunions ordinaires par an ?
- Réunions extraordinaires (économiques, sociales, santé-sécurité) : périodicité, déroulement, préparation, votes...
- Focus sur les réunions à distance
- Ordre du jour : qui le fait ? comment le rédiger ? que doit-il contenir ?
- Procès-verbal : qui le rédige ? que doit-il contenir ?
- Cas pratique : établir l'ordre du jour et rédiger le PV, conseils de présentation

S'approprier les moyens dont disposent les CSE de plus de 50 salariés pour exercer leur mandat

Lister les moyens financiers dont dispose le CSE

- Budgets : importantes évolutions issues des dernières jurisprudences en matière de budget de fonctionnement et des activités sociales et culturelles (modalités de calcul...)
- La gestion comptable des budgets
- Cas pratique : anticiper un contrôle Urssaf

Lister les moyens non financiers dont dispose le CSE

- Formation : distinguer les budgets formation au titre des missions économiques de celles au titre des missions santé et sécurité
- Heures de délégation : nombre, nouvelles possibilités de partage et de report
- Liberté de déplacement pour pouvoir exercer son mandat
- Liberté d'expression
- Local du CSE
- Règlement intérieur
- Quiz : règlement intérieur, que peut-on y mettre ?

Lister l'ensemble des missions du CSE

Identifier les missions du CSE en matière économique et sociale

- L'évolution économique et financière de l'entreprise
- Organisation du travail, emploi et formation professionnelle
- Consultations du CSE en matière économique et sociale
- Droit à l'expertise (désignation de l'expert, financement, contestation...)
- Droit d'alerte en matière économique
- La politique sociale et culturelle de l'entreprise
- La politique environnementale de l'entreprise
- Cas pratique : à partir d'un cas concret, identifier les actions que le CSE pourrait mettre en œuvre

Identifier les missions du CSE en matière de santé et sécurité au travail

- Acteur en matière de prévention
- Consultations du CSE en matière de santé et de sécurité
- Droit d'alerte en cas de danger grave et imminent
- Enquêtes et inspections du CSE (accident du travail, maladie professionnelle, risque grave...)
- L'articulation entre le CSE et la CSSCT
- Cas pratique : à partir d'un cas concret, identifier les actions que le CSE pourrait mettre en œuvre

Identifier les missions du CSE en matière de négociation des accords

- Quels accords d'entreprise ? focus sur les accords dérogatoires
- Qui négocie ?
- Référendum
- Synthèse : élaborer un tableau reprenant les différentes possibilités en matière de négociation

Identifier les droits dont dispose le CSE

S'approprier le droit à l'information

- La BDESE
- Sa structure
- Son actualisation
- Les règles d'accessibilité : qui y a droit ?
- Les apports de la directive CSRD
- Quiz : identifier la structure de la BDESE

S'approprier le droit à la consultation

- Droit à l'expertise (désignation de l'expert, financement, contestation...)
- Les avis
- Les délais préfixes

- Mise en situation : simulation d'une consultation relative à une réorganisation

S'appropriier les droits dont disposent les membres du CSE

- Protection des membres du CSE : étendue et limites
- Délit d'entrave : les contours
- Quiz : le délit d'entrave

Choisir les canaux de communication avec la direction et les salariés

Communiquer avec les salariés

- Affichage, Internet, Intranet, tracts, forum... : quid de leurs limites ?
- Permanence du CSE, sondage, enquête d'opinion, réunion du personnel... informer et écouter
- Frais de communication : quel budget utiliser ?
- Cas pratique : rédiger un tract

Communiquer avec les nouvelles organisations de travail

- Comment communiquer à distance ?
- Le travail hybride (flex office)
- Partage d'expériences relatif au CSE géré à distance

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

... _____

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

FORT DE FRANCE – MARTINIQUE

- 3-4 Déc. 2026

PARIS

- | | | |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 31 Aoû. & 1 Sep. 2026• 7-8 Sep. 2026 – Session Garantie• 28-29 Sep. 2026 – Session Garantie | <ul style="list-style-type: none">• 6-7 Oct. 2026• 22-23 Oct. 2026 – Session Garantie• 3-4 Nov. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 23-24 Nov. 2026 – Session Garantie• 3-4 Déc. 2026• 17-18 Déc. 2026 – Session Garantie |
|---|--|---|

A DISTANCE

- | | | |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• 31 Aoû. & 1 Sep. 2026• 7-8 Sep. 2026 – Session Garantie• 28-29 Sep. 2026 – Session Garantie• 6-7 Oct. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 22-23 Oct. 2026 – Session Garantie• 3-4 Nov. 2026• 23-24 Nov. 2026 – Session Garantie• 3-4 Déc. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 3-4 Déc. 2026• 17-18 Déc. 2026 – Session Garantie |
|---|---|--|

AIX-EN-PROVENCE

- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 7-8 Sep. 2026• 28-29 Sep. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 6-7 Oct. 2026• 3-4 Nov. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 23-24 Nov. 2026• 3-4 Déc. 2026 |
|---|---|---|

BORDEAUX

- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 7-8 Sep. 2026• 28-29 Sep. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 6-7 Oct. 2026• 3-4 Nov. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 23-24 Nov. 2026• 3-4 Déc. 2026 |
|---|---|---|

CHAMBERY

- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 7-8 Sep. 2026• 28-29 Sep. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 6-7 Oct. 2026• 3-4 Nov. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 23-24 Nov. 2026• 3-4 Déc. 2026 |
|---|---|---|

GRENOBLE

- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 7-8 Sep. 2026• 28-29 Sep. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 6-7 Oct. 2026• 3-4 Nov. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 23-24 Nov. 2026• 3-4 Déc. 2026 |
|---|---|---|

LILLE

- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 7-8 Sep. 2026• 28-29 Sep. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 6-7 Oct. 2026• 3-4 Nov. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 23-24 Nov. 2026• 3-4 Déc. 2026 |
|---|---|---|

LYON

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 7-8 Sep. 2026 – Session Garantie• 28-29 Sep. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 6-7 Oct. 2026• 3-4 Nov. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 23-24 Nov. 2026• 3-4 Déc. 2026 |
|--|---|---|

MARSEILLE

- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 7-8 Sep. 2026• 28-29 Sep. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 6-7 Oct. 2026• 3-4 Nov. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 23-24 Nov. 2026• 3-4 Déc. 2026 |
|---|---|---|

MONTPELLIER

- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 7-8 Sep. 2026• 28-29 Sep. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 6-7 Oct. 2026• 3-4 Nov. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 23-24 Nov. 2026• 3-4 Déc. 2026 |
|---|---|---|

NANTES

- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 7-8 Sep. 2026• 28-29 Sep. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 6-7 Oct. 2026• 3-4 Nov. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 23-24 Nov. 2026• 3-4 Déc. 2026 |
|---|---|---|

NICE

- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 7-8 Sep. 2026• 28-29 Sep. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 6-7 Oct. 2026• 3-4 Nov. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 23-24 Nov. 2026• 3-4 Déc. 2026 |
|---|---|---|

NIORT

- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 7-8 Sep. 2026• 28-29 Sep. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 6-7 Oct. 2026• 3-4 Nov. 2026 | <ul style="list-style-type: none">• 23-24 Nov. 2026• 3-4 Déc. 2026 |
|---|---|---|

PAU

- 7-8 Sep. 2026
- 28-29 Sep. 2026

- 6-7 Oct. 2026
- 3-4 Nov. 2026

- 23-24 Nov. 2026
- 3-4 Déc. 2026

RENNES

- 7-8 Sep. 2026
- 28-29 Sep. 2026

- 6-7 Oct. 2026
- 3-4 Nov. 2026

- 23-24 Nov. 2026
- 3-4 Déc. 2026

ROUEN

- 7-8 Sep. 2026
- 28-29 Sep. 2026

- 6-7 Oct. 2026
- 3-4 Nov. 2026

- 23-24 Nov. 2026
- 3-4 Déc. 2026

STRASBOURG

- 7-8 Sep. 2026
- 28-29 Sep. 2026

- 6-7 Oct. 2026
- 3-4 Nov. 2026

- 23-24 Nov. 2026
- 3-4 Déc. 2026

TOULOUSE

- 7-8 Sep. 2026
- 28-29 Sep. 2026

- 6-7 Oct. 2026
- 3-4 Nov. 2026

- 23-24 Nov. 2026
- 3-4 Déc. 2026

TOURS

- 7-8 Sep. 2026
- 28-29 Sep. 2026

- 6-7 Oct. 2026
- 3-4 Nov. 2026

- 23-24 Nov. 2026
- 3-4 Déc. 2026